

**La Mairie de Villars organise un concours de chant enfants.**

### **Règlement et conditions**

#### **Art.1**

**Ce concours** de chant est ouvert à toute personne de 5 à 12 ans, sous réserve d'avoir dûment rempli et signé le **formulaire d'inscription, l'autorisation parentale ainsi que ce règlement** (= dossier d'inscription).

#### **Art. 2**

**Le dossier d'inscription** devra être retourné complet, dûment rempli et signé en original, à la Mairie de Villars, Rue de l'hôtel de Ville – 42 390 Villars.

Seuls les dossiers complets, arrivés avant le : **Mercredi 20 juin 2018 – 17h30** compteront pour les présélections.

Les dossiers devront être remis en main propre à l'accueil ou déposés dans la boîte aux lettres de la Mairie ou envoyés par courrier.

#### **Art. 3**

**Les candidats** pourront concourir dans l'une des deux catégories prédéfinies :

- 1ère catégorie : 5 à 8 ans.
- 2ème catégorie : 9 à 12 ans.

**5 candidats seront retenus. Ils seront sélectionnés pour la finale par un jury.**

#### **Art. 4**

**Les présélections et la finale** auront lieu devant un jury :

- **Présélections : Mercredi 27 juin 2018 à 17h, Salle Collange à Villars.**
- **Finale : Samedi 30 juin 2018 à 18h30 dans le Jardin Public - Mairie, à l'occasion de l'événement « Villars en Fête ! ».**

La finale sera animée par la Reine des Neiges, chanteuse de l'orchestre « Texto ».

#### **Art. 5**

**Les candidats** chanteront sur une bande-son ou s'accompagneront eux-mêmes avec un instrument personnel (au choix du candidat). **Les candidats peuvent être Auteurs/Compositeurs/Interprètes.**

S'ils choisissent de chanter sur une bande-son, les candidats s'engagent à fournir une bande-son de bonne qualité, sur clé USB ou sur CD, uniquement en MP3, étiqueté au nom du candidat, avec le nom de l'artiste et le titre.

Les chansons peuvent être interprétées en langue étrangère ou en français, inédites ou reprises.

Les candidats interpréteront un seul titre pour la présélection. Le choix du titre présenté pour la finale pourra être le même ou un autre.

Les résultats des présélections seront donnés le jour même.

**Art. 6**

**Le candidat s'engage à être disponible le mercredi 27 juin 17h et le samedi 30 juin 2018 à partir de 18h15.**

**Art. 7**

**Le jury :**

Le jury sera constitué de 4 personnes issues du monde associatif et artistique local.

Il sera le même lors des présélections et le jour de la finale.

C'est ce même jury qui jugera les prestations des candidats et définira les gagnants de ce concours de chant enfants.

**Art. 8**

**Un prix sera attribué aux 5 candidats de la finale.**

**Les lauréats, par catégorie, se verront remettre :**

**1<sup>er</sup> prix :**

- 2 places de concert au Zénith de Saint-Etienne

**2<sup>ème</sup> au 5<sup>ème</sup> prix :**

- 2 places de cinéma

**Art. 9**

Si pour des raisons d'organisation et de cohérence, le présent règlement devait être modifié, les candidats en seraient avisés.

**Art. 10**

La Mairie de Villars, se réserve le droit d'annuler le concours si le nombre de candidats n'est pas suffisant (moins de 6 candidats au total), ou en cas de force majeure.

Lieu : ..... Date : .....

Nom ..... Prénom : .....

**Signature de l'intéressé ou de son représentant légal, précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé" :**